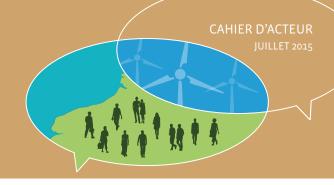
DÉBAT PUBLICPROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT

DU 24 AVRIL AU 31 JUILLET 2015



VILLE DE IEPPE

VILLE DE DIEPPE

Avec 31 533 habitants, Dieppe constitue le cœur économique et démographique d'un bassin de vie fort de 110 000 habitants. En raison de son classement en station balnéaire, Dieppe est surclassée 40 000 à 80 000 habitants.

Ville sous-préfecture, seule agglomération à taille humaine du Nord du Département, Dieppe offre des fonctions urbaines de centralité et un cadre touristique favorable marqué par de nombreuses activités et manifestations qui contribuent à sa dynamique.

Contact:

Mairie de Dieppe Parc Jehan Ango 76200, Dieppe Tél: +33 2 35 06 60 00

Site: www.dieppe.fr



CAHIER D'ACTEUR

La Ville favorable sous conditions

La position de la Ville de Dieppe sur le développement de l'éolien doit être vue sous le prisme général d'une volonté de développer la diversification du secteur énergétique dans l'ensemble de ses composantes, en priorisant les filières énergétiques décarbonées faiblement émettrices de Co2. Cette position s'articule autour de la mise en place d'un réel projet de territoire dans sa globalité, projet qui ne pourra aller à l'encontre des populations et acteurs du territoire, notamment le monde maritime.

FAIRE DE LA VILLE DE DIEPPE ET DE SON AGGLOMÉRATION UNE VITRINE DE L'ÉOLIEN

Une position stratégique qui doit être confortée par des investissements visant à décloisonner et permettre des conditions d'accueil optimisées

Outre son poids démographique qui en fait la seule ville d'importance du Nord du Département, la richesse de la ville se trouve dans sa place particulière sur le littoral haut normand, à un carrefour entre l'Angleterre, le Nord de l'Europe et le bassin parisien, qui en fait un lieu stratégique dans le développement de projets novateurs.

Cependant, il convient d'inscrire ce projet dans une vision plus large de réflexion sur le devenir du territoire et de la concrétiser par un ensemble de mesures dont la première doit être l'accessibilité du territoire. Il est donc nécessaire que des programmes d'investissements importants soient mis en œuvre concernant le fer (électrification de la ligne, doublement de la voie, etc.), la route (terminaison de la RN 27, recalibrage de la RD 915, etc.), le transport aérien, le port (maintien de la ligne Transmanche, favoriser la desserte de l'hinterland du port, pêche), et la desserte numérique.





DÉBAT PUBLICPROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT

Ces grands investissements visant à décloisonner le territoire doivent être accompagnés d'investissements portant sur des équipements d'envergure et également sur la mise en place d'une politique cohérente d'offre de logements et de lutte contre la précarité énergétique.

Une ambition touristique pour le territoire

Le secteur touristique a une carte essentielle à jouer. Il faut profiter de l'occasion de ce chantier pour poursuivre l'amélioration de l'accueil, le développement de l'attractivité et de la promotion du tourisme. La diversité de l'offre sur la région dieppoise est indéniablement un atout pour répondre aux attentes multiples et croissantes des populations. Il s'agit de la structurer, la professionnaliser et la promouvoir fortement à l'extérieur. Mais pour cela, le territoire doit être accessible.

Une écoute exemplaire tout au long du projet et une implication réelle dans la vie locale

Pour que le projet soit accepté et partagé par les habitants et les acteurs du territoire, cela suppose que tous soient écoutés et entendus et que le groupement s'implique dans le territoire.

Le consortium devra ainsi s'engager dans la vie locale et montrer qu'ils ne sont pas ici que pour maximiser leurs bénéfices mais bien investir et marquer intelligemment de leur empreinte la réalisation du parc éolien, cela passe par des actions concrètes et pertinentes.

Un juste emploi des retombées fiscales

Il est nécessaire que la manne financière générée, autour de 7,30 millions d'euros par an, serve au développement équilibré du territoire et au maintien et à l'évolution des activités. Ainsi, le produit fiscal perçu par les collectivités devra être affecté prioritairement à l'amélioration de la qualité de vie de la population. La part consacrée à la pêche devra servir l'ensemble des pêcheurs du littoral haut normand pour développer leur activité. Et la dernière part, dédiée aux projets de développement durable, pourra aller à la préservation du trait de côte et à des actions de préservation de la biodiversité.

LE PROJET ÉOLIEN, UNE OPPORTUNITÉ S'IL SE CONCRÉTISE PAR UNE INCIDENCE SUR L'EMPLOI LOCAL ET LES FORMATIONS

Les locaux dans leur ensemble doivent bénéficier de cette manne d'emplois

Une distinction nette existe entre les retombées sur l'emploi local pendant la construction et pendant l'exploitation. En raison de contraintes techniques, le port du Havre a été choisi pour la construction des éoliennes. Le port de Dieppe ne sera qu'un port « secours » avec des retombées locales minimes.

Par contre, la phase d'exploitation, avec une base de maintenance principale basée à Dieppe, contribuera à installer sur le territoire une centaine d'emplois pendant environ 25 ans et des emplois indirects et induits difficiles à quantifier.

Il ressort également la nécessité d'en faire bénéficier les entreprises et les grappes d'entreprises du territoire. D'autant qu'avec Dieppe Méca Energies, Vialog et Dieppe Navals, la région dieppoise est dotée de trois grappes de qualité, dynamiques, structurées, et répondant au mieux au chantier de l'éolien offshore (maintenance de bateaux, BTP, etc.).

À compétences égales, il est attendu que le consortium favorise le niveau local.

Cette attente se retrouve également dans le choix des navires qui interviendront sur la zone qui devront être, lorsque les compétences techniques sont remplies, sous pavillon français.

Enfin, ce chantier doit permettre l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Concrètement, il s'agit de réserver une partie des heures de main-d'œuvre à l'embauche de ce public en difficulté sur le marché de l'emploi.

La nécessaire formation sur le territoire, développer l'existant et mieux communiquer

Dans un projet de cette envergure, l'anticipation est nécessaire. C'est pourquoi il apparaît comme primordial de prendre en compte la question de la formation en se servant et en développant les structures existantes dans les lycées dieppois pour



construire un cursus solide tourné vers les éoliennes. Il faudra également étudier la possibilité de mettre en place une formation ciblée sur les métiers de techniciens de maintenance et permettre l'accès à des formations supérieures type ingénieur. La tenue d'un guichet unique pour une optimisation de la communication et une mise en réseau des différents acteurs de l'économie locale, de l'emploi et de la formation, semble être une condition sine qua non d'un fonctionnement optimal et d'une anticipation de qualité.

Recherche et innovation

Pour pérenniser les emplois, les formations et la technologie, le parc éolien doit adhérer à une démarche de création d'une filière des énergies renouvelables, levier essentiel de la croissance visant à l'indépendance énergétique de la France. Il convient de développer ce secteur en Région mais également à l'échelle locale par la mise en place de projets concrets et par le développement de formations stratégiques sur le territoire dieppois.

ENTENDRE LE MONDE MARITIME ET L'ACCOMPAGNER DANS SON DÉVELOPPEMENT

L'accompagnement et la reconversion pour empêcher que les pêcheurs soient sacrifiés

Essence même de l'identité de Dieppe, la pêche est un secteur d'avenir et doit être perçue en tant que tel. La preuve la plus frappante réside dans l'importation excessive de poissons en France : 70 % du poisson consommé en France est issu de l'importation.

Il est ainsi évident que si la cohabitation du champ offshore avec l'activité de pêche se traduisait par des contraintes supplémentaires, voire des restrictions d'activité sans aucune concertation avec les acteurs concernés, la Ville de Dieppe ne pourrait donner son aval. La position de la Ville de Dieppe est ici réaffirmée : les créations d'emplois dans le secteur éolien ne peuvent justifier des suppressions d'emplois de la pêche.

Dès lors, il faut accompagner, valoriser et favoriser le développement du secteur de la pêche. Le parc éolien doit en être un levier avec des mesures concrètes, visibles et immédiates déclinées sur trois axes :

- Accompagnement : écoute de la parole des pêcheurs et relais de cette parole aux instances nationales et européennes. En parallèle, valorisation des produits de la pêche avec la création d'une entreprise de transformation des produits permettant d'engendrer de la valeur ajoutée sur le territoire ;
- Aide à la reconversion de la flottille: il est attendu des investissements sur la durée portant sur le renouveau de la flotte (modernisation et construction). En ce sens, une structure mutualiste revêt un intérêt certain. De plus, un développement de nouveaux arts de pêche permettrait de diversifier la pêche et ainsi d'être moins tributaire des mauvaises saisons;
- Formations : deux phases de formations doivent être développées, l'une portant sur le maintien de la profession, l'autre sur la reconversion des professionnels souhaitant quitter le monde de la pêche..

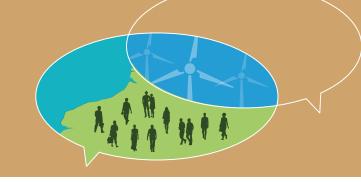
La sécurité maritime, un fer de lance



On ne peut parler du monde maritime sans porter un zoom particulier sur la prise en compte de la sécurité maritime dans un secteur où la circulation de navires est importante. Cela implique une attention particulière et la mise en place de tous les dispositifs et mesures mis en avant par les études et partagés par les usagers de la mer et les autorités compétentes.

Dans ce dessein, la Ville de Dieppe estime que sa position stratégique en Manche centrale lui permettrait d'assurer avec efficacité des missions de veille de sécurité et d'assistance aux navires d'où la demande de faire de Dieppe un pôle multiservices de sécurité maritime.

DÉBAT PUBLICPROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT



DES POINTS DE VIGILANCE SUR LESQUELS LES ÉTUDES EN COURS DEVRONT APPORTER UNE RÉPONSE

Les fondations et le raccordement électrique du parc à terre : deux problématiques pour lesquelles l'intérêt écologique doit primer

Pour la Ville de Dieppe, le choix de la fondation ne devra pas être fait sur le seul coût qu'elle engendre. Prime ici, et comme pour l'ensemble du projet, à la sécurité et à l'intérêt écologique. Une fondation qui ravagerait les fonds marins, faisant fuir les espèces et détruisant la flore, ne pourra pas être cautionnée.

Concernant le raccordement électrique du parc à terre, la Ville de Dieppe préconise l'ensouillement des câbles. Il s'agit d'appliquer le principe de précaution par rapport aux risques sanitaires potentiels et, selon l'avis du Préfet maritime, autoriser la pêche à l'intérieur du site.

La visibilité du site, minimiser autant que possible les impacts

La problématique liée à l'impact visuel du parc éolien sur le paysage n'est pas anodine pour une région dont la côte constitue l'une de ses principales richesses touristiques. Il conviendra donc de minimiser autant que possible l'impact sans pour autant remettre en question la sécurité par rapport au site.

Ne pas négliger la phase de démantèlement

À l'issue de la période d'exploitation de 30 ans, et conformément à la réglementation, le parc éolien sera démantelé avec l'engagement pris par le maître d'ouvrage de remettre le site dans un état comparable à celui établi lors de l'étude d'impact. Si pour l'instant, le démantèlement n'est pas une préoccupation majeure, cela reste pourtant une étape à ne pas négliger. Il sera nécessaire que la nature et les techniques des opérations de démantèlement choisies impactent le moins possible le milieu biologique et les activités maritimes.

CONCLUSION

La Ville de Dieppe, ville phare du projet, réaffirme sa prise de position en faveur du mix énergétique et d'une politique énergétique la moins consommatrice en CO2. C'est dans cet état d'esprit qu'elle entend s'inscrire dans le débat concernant un parc éolien. D'ailleurs, la collectivité se positionne pour un développement de la recherche et de l'innovation dans les énergies renouvelables afin de développer cette filière en France et de faire de la filière énergétique un axe d'excellence du développement industriel régional.

La logique se veut « gagnant-gagnant ». Pour cette raison, nous tenons à souligner l'importance de la pêche dans la mise en œuvre du projet qui doit être une opportunité à saisir pour développer et moderniser cette activité et en aucun cas accompagner son déclin. L'avis des professionnels du secteur, qui ont

largement documenté et qualifié leurs exigences ces dernières années, doit être entendu et pris en compte.

Un tel projet ne saurait faire l'impasse sur la sécurité, notre attention se portera également sur cet aspect, trop souvent mis de côté mais essentiel pour notre population. Toutes les décisions prises doivent l'être avec une considération réelle pour ce critère. Cela rejoint notre volonté de faire de Dieppe un pôle multiservices de sécurité maritime.

Dans ce projet, l'intérêt général prime. La Ville de Dieppe apportera son soutien au projet s'il vient s'appuyer sur un projet de développement du territoire dont les populations pourront tirer un avantage durable, en termes de formation, de qualification, d'emploi, de qualité de vie et de préservation des ressources.

